



Notes sur la scolarité obligatoire dans l'État de Brême

Chers parents, chers tuteurs légaux,

tous les enfants qui fréquentent l'école à Bremerhaven sont soumis au droit de l'école conformément au § 55 loi scolaire de Brême.

Un permis pour le début tôt des vacances ou pour prolonger les vacances n'est généralement pas accordé. Ce règlement s'applique à toutes les vacances scolaires de l'année scolaire 2024/2025. Cela s'applique également aux vacances d'été 2024.

Veillez également noter: Absentéisme en connexion directe avec les vacances scolaires doit généralement être excusée. Cela s'applique déjà à une journée scolaire avant ou après les vacances scolaires. Les excuses écrites par les parents et les tuteurs légaux ne sont pas acceptées pour ces périodes. Il faut prouver qu'il n'y a pas eu de prolongation des vacances.

Si vos enfants restent à l'écart de l'école, ils commettent une infraction administrative conformément à la loi de l'école Bremen § 65.

Cette infraction administrative est punie d'une amende. L'amende est définie en fonction des faits et échelonnée en fonction de l'étendue de l'absentéisme. Il est au moins basé sur le taux des prestations pour enfants de 250,00 €.

Nous demandons l'attention.

Autorité scolaire Bremerhaven, 05.06.2024